



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 133 - 16.12.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

28. TRANSPORT

**Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre de l'appel à manifestation de l'intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,  
Le 16 décembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12 décembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Gérard JUIN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Jean-Paul HERAUDEAU.

**Secrétaire de séance :** M. Francis VILLEDIEU.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016133-DE  
Reçu le 19/12/2016



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

### DÉLIBÉRATION

N° 133 - 16.12.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

### SERVICES TECHNIQUES 28. TRANSPORT

#### **Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre de l'appel à manifestation de l'intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine**

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et notamment l'alinéa 6 de l'article 5.3 relatif à toute étude ou expérimentation dans le domaine des transports,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n°168 en date du 11 juillet 2013 et portant sur l'approbation des actions définies dans le Plan Global de Déplacement,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2 en date du 26 septembre 2013 et portant sur le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre de l'appel à manifestation de la Région [Poitou-Charentes] Nouvelle Aquitaine,*

*Vu la convention de financement n°148C0057 notifiée le 28 avril 2014, avec l'ADEME et portant sur les modalités de versement de la subvention,*

*Vu l'arrêté de la Région [Poitou-Charentes] Nouvelle Aquitaine n°14/RPC ADEME 119 en date du 23 mai 2014 portant sur les modalités de versement de la subvention,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 décembre 2016,*

Considérant que la Communauté de Communes de l'Île de Ré poursuit depuis 2010 une politique en faveur des modes de déplacement respectueux de l'environnement ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Île de Ré a intégré dans son Plan Global de Déplacement, la mise en place d'un plan de déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur l'Île de Ré ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'Île de Ré a déposé en 2013, un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région [Poitou-Charentes] Nouvelle Aquitaine pour l'installation de bornes de recharge, d'un montant subventionnable de 71 650,00 € HT ;

Considérant l'attribution d'une subvention :

- de 35 825,00 € HT représentant 50% de la dépense subventionnable,
- de 14 330,00 € HT soit 20% de la dépense subventionnable ;

Considérant la convention signée en mai 2014 avec l'ADEME et définissant les modalités de versement de la subvention :

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016133-DE  
Reçu le 19/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 16 décembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 133 - 16.12.2016

En exercice.....26  
Présents.....23  
Votants.....25  
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES  
28. TRANSPORT

**Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dans le cadre de l'appel à manifestation de l'intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine**

Considérant la convention signée en mai 2014 avec la Région [Poitou-Charentes] Nouvelle Aquitaine et définissant les modalités de versement de la subvention ;

Considérant que cette dernière arrive à échéance le 14 février 2017 ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2016 ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, [à l'unanimité/majorité] :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document prolongeant la durée de la convention signée avec la Région Nouvelle Aquitaine pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et tous les actes y afférents.

Affichée le : **19 décembre 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20161216-D2016133-DE  
Reçu le 19/12/2016